

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2021

TENUE EN MAIRIE À 20 h 00

PRESENTS : Stéphane BLIN, Joëlle CHAMMARTIN, Frédéric DALAIGRE, Michel ERICK, Kévin FAYOL, Christian GLODT, Pierre IMHOF, Yoann MALAPAIRE, Patricia MOREL.

ABSENTS EXCUSÉS : Nicole DEYRIEUX, Guy FREDOUELLE,

ABSENT : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Kévin FAYOL

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Les votes portent sur 09 voix.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 septembre 2021

Monsieur Kévin FAYOL, secrétaire de séance, a donné lecture du procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2021.

Les membres présents n'ont fait aucune remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

N°59/11102021 – Délibération décisions modificatives budgétaires n°2 – BP commune

Monsieur le Maire informe que :

- suite à l'acquisition d'un véhicule utilitaire Renault Kangoo et d'un tracteur Kubota,
 - suite à l'acquisition de l'immeuble appartenant au couple HARNESSE situé 15 Place de l'église,
 - suite à la rétrocession d'une case de columbarium de la famille WATIGNY,
 - suite à la vente d'une carte communale sur panneau à Accrosioule,
 - suite à la contraction d'un emprunt pour l'acquisition d'un tracteur,
 - suite au remboursement des frais d'avocat dans l'affaire REDON/Commune d'Echassières,
 - suite au remboursement du véhicule accidenté Renault Kangoo par l'assurance Groupama,
- Il convient de prendre les décisions modificatives budgétaires suivantes pour insuffisance de prévisions budgétaires du budget commune :

| INVESTISSEMENT | | | |
|------------------------|-------------------|--------------------------|-------------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| <u>Compte 020</u> | - 11 471 € | <u>Compte 1641</u> | + 50 000 € |
| Dépenses imprévues | | Emprunt | |
| <u>Compte 21571/00</u> | + 66 124 € | <u>Compte 21571</u> | + 8 009 € |
| Matériel roulant | | Matériel roulant | |
| <u>Compte 2138/00</u> | + 5 000 € | <u>Compte 2181/00</u> | + 120 € |
| Autres constructions | | Installations générales, | |
| <u>Compte 2313/72</u> | - 1 524 € | agencements | |
| Constructions | | | |
| Total | + 58 129 € | Total | + 58 129 € |

| FONCTIONNEMENT | | | |
|------------------------------------|------------------|---------------------|------------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| <u>Compte 615221</u> | + 4 966 € | <u>Compte 773</u> | + 957 € |
| Entretien bâtiments publics | | Mandats annulés sur | |
| <u>Compte 6718</u> | + 400 € | exercice antérieur | |
| Autres charges exceptionnelles sur | | <u>Compte 775</u> | |
| opérations de gestion | € | Produits de cession | + 4 409 € |
| | | d'immo. | |
| Total | + 5 366 € | Total | + 5 366 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** :
 - la rétrocession de la case de columbarium de la famille WATIGNY pour un montant de 400 euros sur le budget communal 2021.
 - l'acquisition d'un véhicule utilitaire Renault Kangoo pour un montant de 13 600 €
 - l'acquisition d'un tracteur Kubota pour un montant de 48 000 €
- **Approuve** les modifications budgétaires au budget commune 2021 présentées ci-dessus.

Vote : Pour 09
 Contre 0
 Abstention 0

N°60/11102021 – Approbation du traité de fusion entre l'EPMS d'Ebreuil et l'EHPAD d'Echassières

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les différentes concertations qui ont eu lieu entre les deux conseils d'administration des deux établissements de santé d'Ebreuil et d'Echassières, les deux délibérations du Conseil Municipal d'Echassières en date du 8 avril 2021 et du 6 septembre 2021 concernant la fusion entre l'EPMS d'Ebreuil et l'EHPAD d'Echassières.

Il rappelle les intérêts de la fusion ; à savoir,

- l'adaptation du nouvel établissement aux besoins de la population,
- la garantie de la qualité et de la sécurité de la prise en charge,
- la maîtrise des coûts et la rationalisation des moyens,
- l'attractivité pour les personnels.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance des documents et en avoir délibéré,

- **Approuve** le traité de fusion entre l'EPMS Ebreuil Val de Sioule et l'EHPAD d'Echassières, tel que présenté en annexe.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents afférant à cette fusion.

Vote : Pour 09
 Contre 0
 Abstention 0

N°61/11102021 – Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole de 50 000 €

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de réaliser un emprunt, afin d'aider au financement d'un tracteur Kubota sur le budget communal.

Pour ce faire, plusieurs organismes prêteurs ont été consultés par le Maire ; leurs propositions de prêt sont étudiées par les membres de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les offres de la Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin et du Crédit Agricole Centre France,

- décide

Article 1^{er}

Pour financer l'acquisition d'un tracteur, la commune d'Echassières contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre France, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, un emprunt pour un montant de 50 000 €.

Article 2

Les conditions d'emprunt sont définies comme suit :

- taux fixe : 0,20 %
- durée : 4 ans
- mise à disposition des fonds : dans un délai de quatre mois à compter de l'édition du contrat
- échéances trimestrielles constantes
- 1^{ère} date d'échéance : 11/01/2022
- Frais de dossier : 50 €

Article 3

Monsieur Christian GLODT, Maire, est autorisé à signer le projet de contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 4

La commune d'Echassières décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

| | |
|-------------|----|
| Vote : Pour | 09 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

N°62/11102021 – Dispositif départemental « Revitalisation centre bourg »

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2021, il avait abordé la rencontre avec M. THOMAS, du service Départemental de l'Allier, concernant le dispositif de revitalisation des centres-bourgs. Il avait suggéré de tenir une réunion avec M. THOMAS et les membres du Conseil Municipal afin qu'il leur explique plus précisément les enjeux et objectifs de ce dispositif qui engage la commune sur plusieurs années. Cette réunion s'est tenue avec plusieurs membres du Conseil Municipal et Monsieur le Maire expose à nouveau les intérêts de cette démarche qui s'articule en deux phases : la phase étude et la phase travaux.

La phase étude n'engage pas la commune à poursuivre sur la phase travaux. Elle permettra de faire un bilan de l'attractivité et des besoins de la commune, des actions qui pourraient être menées sur trois thématiques imposées :

- l'habitat
- la vitalité
- le cadre de vie

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

- **Décide** de lancer la phase études du dispositif de reconquête des centres villes – centres bourgs du Conseil Départemental de l'Allier,
- **Demande** à Monsieur le Maire de solliciter plusieurs bureaux d'études pour une proposition d'études préalables.

Vote :

Pour : 09

Abstentions : 0

Contre : 0

N°63/11102021 – Inscription de chemins au PDIPR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite des agents du Conseil Départemental pour le recensement des chemins ruraux à préserver et qu'à cette occasion, un inventaire complet a été réalisé.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

Vu les délibérations du conseil municipal des 1er juillet 1986 et 16 novembre 2000 et après avoir pris connaissance de la liste des chemins inscrits au PDIPR à ce jour et de leur localisation, le Conseil Municipal :

- **donne** un avis favorable à la demande de modification du PDIPR,
- **s'engage** conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983, abrogée par l'ordonnance du 18 septembre 2000, à conserver le caractère public et ouvert des chemins inscrits. En cas de suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire, il proposera, après avis du Conseil Départemental, un chemin ou itinéraire de substitution équivalent

Au titre de la protection des chemins ruraux et après consultation des précédentes délibérations, le Conseil Municipal :

- demande la conservation au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

1- chemin d'Echassières au Moulin du Roule est divisé en deux parties 1- chemin d'Echassières au Moulin du Roule et 1/2- chemin d'Echassières au Moulin du Roule renommé chemin de Libertrand au Roule

2- chemin d'exploitation de Montrognon

- 3- ancien chemin de Montaigut en Combraille à Chantelle
- 4- chemin rural de la Verne à Chez Voyon
- 5- chemin de Chez Voyon aux Bondillets
- 6- chemin des Suchots à Montmiand
- 7- chemin des Suchots au Mazet
- 8- chemin des Suchots aux Montmins
- 9- chemin des Montmins aux Colettes
- 10- chemin rural d'Echassières à la Croix Lambin
- 11- chemin de Montmiand à Libertrand
- 12- chemin du CD 224 à Libertrand renommé chemin de la RD 224 à Libertrand
- 13- chemin de Ludin à la Suchère
- 14- chemin de Ludin au Poirier
- 15- chemin de Ludin au Charrot
- 17- chemin des Chaumes Molles à Mazet
- 18- chemin de Libertrand au Roule

- **demande** l'inscription au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

- 01- prolongement du chemin d'Echassières au Moulin Roule déjà inscrit
- 09- prolongement du chemin des Montmins aux Colettes déjà inscrit
- 013- prolongement du chemin de Ludin à la Suchère déjà inscrit
- 19- chemin du Chassin
- 20- chemin de la Bourse à Montcouyoux
- 21- chemin de Sauteloup
- 22- chemin du Grand Châtel
- 23- chemin du Petit Châtel au Poirier
- 24- chemin du Grand Domaine au Bois des Menus
- 25- chemin de la Bosse
- 26- chemin des Sapins

- **demande** le déclassement du PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

- 10- parties goudronnées du chemin rural d'Echassières à la Croix Lambin
- 15- partie goudronnée du chemin de Ludin au Charrot
- 16- chemin de Charroux
- 17- partie goudronnée du chemin des Chaumes Molles à Mazet
- 18- partie goudronnée du chemin de Libertrand au Roule

Toute délibération antérieure et traitant de l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est réputée caduque.

Vote :

Pour : 09

Abstentions : 0

Contre : 0

L'ordre du jour est épuisé.

Aucune autre question n'est posée par les membres présents du Conseil Municipal

La séance est levée à 22 h 30.